



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 26 septembre 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
20/09/2024

Date de publication
30/09/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - DEL NISTA Xavier - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - PENALVA Sylvain.

Procurations :

CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.
DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à FISCHER Lionel.
DUCRES Jacques a donné procuration à MALEN Serge.

Absent excusé :

ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 7.5.6 subventions aux particuliers
DELIBERATION N° 2024-09-71**

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UN SPORTIF DE
HAUT NIVEAU DE LA COMMUNE**

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric TRICHARD, conseiller délégué au sport et aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Etienne CHALUT, escrimeur spécialisé dans le fleuret, participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Figure à son palmarès notamment un titre de champion de France par équipe Cadet en 2024.

Son objectif est d'intégrer un centre de formation à Los Angeles pour bénéficier d'entraînements quotidiens tout en poursuivant ses études.

Compte tenu du budget annuel estimé pour l'escrime de haut niveau qui est de l'ordre de 10 000 €, une aide financière à hauteur de 300 € est sollicité auprès de la commune.

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir le projet sportif d'un jeune saint saturninois,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de verser à monsieur Etienne CHALUT, au titre de l'exercice 2024, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

PRÉCISE que l'ouverture des crédits pour le versement de la subvention susvisée se fera sur l'exercice 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
CUP Christine

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/09/2024 de la publication le 30/09/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.